

PROFESSEURS :
INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS SUR LA CONTINUITE PEDAGOGIQUE
Mise à jour du 25/04/2020

1. Coronavirus

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé sur la plateforme.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Vous trouverez également des informations officielles sur les sites suivants :

- Ministère de l'éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>
- Académie de la Réunion : <https://www.ac-reunion.fr/>
- Préfecture de la Réunion : <http://www.reunion.gouv.fr/>

Le 13 avril 2020, la durée du **confinement** a été prolongée **jusqu'au 11 mai**. Si la situation sanitaire le permet, une pré-rentree des professeurs serait organisée les 14 et 15 mai pour une reprise des cours en présentiel au lycée qui pourrait se faire progressivement à **partir du 18 mai**.

Le détail de la pré-rentree vous sera communiqué à partir du 13 Mai.

Une distribution de masques réutilisables va prochainement être organisée par le Rectorat à destination des élèves et des personnels du 1er et du 2nd degrés (public et privé sous contrat).

2. Autorisation spéciale d'Absence (ASA) et télétravail

Personnels éligibles:

1-Si le travail à distance n'est pas possible et que l'agent n'a pas de solution de garde pour ses enfants de moins de 16 ans, il bénéficie d'une ASA.

2- Si l'agent répond à 1 des 11 critères pathologiques (site de la santé publique), il doit être placé en travail à distance et si ce travail à distance n'est pas possible, il bénéficie d'une ASA.

3- Agent mis en confinement obligatoire hors du domicile.

Le document ASA complété par l'agent, doit être adressé au secrétariat de direction qui transmettra à l'autorité académique.

Le télétravail ou le travail à distance doit être privilégié. Seuls les personnels dont la présence est strictement nécessaire en vue d'assurer la continuité administrative et pédagogique, le lien avec les familles et l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, ainsi que les personnels en charge de la

salubrité et de la sécurité des établissements doivent être présents et dans toute la mesure du possible sur la base du volontariat.

3. Cellule d'écoute

Afin de conserver des liens indispensables pendant la période de confinement, un dispositif d'écoute, d'aide et de soutien est offert à tous les personnels de l'éducation nationale garantissant le respect de l'anonymat et de la confidentialité vous permettant :

- d'évoquer des difficultés professionnelles ou personnelles
- d'être conseillés et orientés, le cas échéant, vers des référents

DES INTERLOCUTEURS RH À VOTRE DISPOSITION

Une ligne téléphonique dédiée : **02.62.48.13.30**

- du lundi au vendredi de 9H à 12 heures et de 14H à 16 heures

4. Permanence du lycée

Le **lycée** est **fermé** au public et aucun cours en présentiel n'y est assuré **jusqu'à nouvel ordre**. Une **continuité pédagogique** est assurée pour tous les élèves principalement en télétravail.

Une **permanence téléphonique (0262 711 900)** est assurée par un agent à la loge d'accueil du **lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf le mercredi après-midi**.

Pour répondre aux appels, les personnels suivants sont présents au lycée (aux heures de permanence) comme suit :

	M. Spanpani	Mme Ducros	Mme Poulvélarie	M. Alamelama	M. Vasseur	M. Peyreton	Mme Ringayen	M. Achim Chion	M. Toilibou (informaticien)
Lundi matin	☒	☒	☒	☒			☒	☒	☒
Lundi après-midi	☒					☒			☒
Mardi matin	☒	☒	☒	☒	☒	☒		☒	☒
Mardi après-midi		☒			☒				☒
Mercredi matin			☒	☒	☒	☒	☒		
Jeudi matin		☒	☒	☒	☒			☒	☒
Jeudi après-midi		☒				☒			☒
Vendredi matin	☒		☒	☒	☒	☒	☒		☒
Vendredi après-midi	☒					Jusqu'à 15h			☒

Des agents d'entretien effectuent le nettoyage des locaux occupés. **A cet effet, si vous venez au lycée merci de nous signaler les salles que vous avez occupées.**

Notre **infirmière** assure également une permanence au lycée les lundis, mardis et mercredis de 9h à 17h où elle peut être contactée, si besoin, via le standard du lycée (0262 711 900) ou sinon par mail Danielle.Yvon-Fantin@ac-reunion.fr .

Si vous avez connaissance d'un élève dans une de situation familiale et sociale difficile, merci de prévenir notre **assistante sociale** par mail : Marie-Anise.Inieva@ac-reunion.fr .

5. Instances

Les conseils de classe ainsi que les instances de concertation, de décisions essentielles à la vie de l'établissement, et les réunions nécessaires à la coordination pédagogique doivent être maintenues mais organisées à distance en ayant fait usage de la visioconférence, la conférence téléphonique, la consultation dématérialisée ou l'utilisation des espaces numériques de travail et des outils de vie scolaire.

Toutes les parties prenantes doivent être conviées à ces instances.

6. Stratégie numérique et RGPD

Placer les données scolaires au cœur de la stratégie numérique: vous êtes invités à vous rendre sur le site du ministère: <https://www.education.gouv.fr/le-numerique-au-service-de-l-ecole-de-la-confiance-3212> . Vous y trouverez les recommandations sur les données scolaires. Nous devons rester vigilants dans la diffusion de nos ressources numériques.

Redirection des mails professionnels: "Changeons nos habitudes pour gagner en performance": Avec la prochaine suppression des transferts de messagerie vers les opérateurs extérieurs (type gmail), l'académie souhaite rétablir une communication efficace et nous conformer aux dispositions du RGPD, aux recommandations de l'ANSSI et à celles du ministère. L'ensemble des agents utilisant cette fonctionnalité recevront un message leur proposant un accompagnement et de la documentation (https://aca.re/wiki/academie:01_messagerie_aca:start) afin de mettre en œuvre les outils de consultation de leurs messageries professionnelle et fonctionnelle. L'infrastructure est modernisée et nos usages gagneront rapidement en performance.

7. Continuité pédagogique

La continuité pédagogique permet de **maintenir un lien** entre l'élève et son (ses) professeur(s) et de s'assurer qu'il poursuit des activités scolaires lui permettant de **progresser dans ses apprentissages**. Il faut maintenir la motivation et l'engagement des élèves dans leur cursus d'apprentissage. Ce lien doit être maintenu sous des formes différentes, que l'élève bénéficie ou pas d'une connexion internet.

Dans le cadre de la mise en place de la continuité pédagogique, la DANE a élaboré un **espace dédié** dans l'application **M@gistère**.

Cet espace, inter-degré et inter-catégoriel, propose plusieurs activités (forum, partage de ressources, bloc-note, etc) permettant d'échanger et de partager avec les membres de votre groupe : circonscription, discipline, établissement.

Cet espace est accessible, avec vos identifiants académiques, par ce lien :

<https://magistere.education.fr/ac-reunion/course/view.php?id=2800§ion=1>

LA DANE anime aussi, depuis le 6 avril et pour toute la durée du confinement, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, des **Webinaires** sur les thèmes ci-dessous.

Thème 1 - Participer à une classe virtuelle VIA (Commun au 1D)

Thème 2 - Proposer/Consolider une organisation du travail sur la semaine aux familles

Thème 3 - Prévoir des moments d'échange direct avec les élèves

Thème 4 - Proposer des activités et productions orales

Thème 5 - Organiser des restitutions de productions d'élèves

Thème 6 - Encourager les échanges à distance entre pairs

Module inscription 2nd degré : <https://magistere.education.fr/ac-reunion/mod/choicegroup/view.php?id=114882>

Les informations pratiques sont accessibles en suivant ce lien :

<https://magistere.education.fr/ac-reunion/course/view.php?id=2800§ion=3>

Outils institutionnels :

Les professeurs transmettent leurs instructions de travail, cours et exercices principalement via **Pronote** (cahier de textes numérique, messagerie discussion), via **l'ENT METICE** (messagerie pédagogique, Pydio..) ou directement sur les **boîtes mails** des élèves/parents lorsqu'ils en ont connaissance.

La Direction a envoyé un SMS à chaque famille pour leur demander de se connecter et de les consulter quotidiennement. La plupart de ces outils numériques de communication et de travail à distance sont accessibles avec un smartphone.

Vous pourrez trouver des **ressources** (pédagogiques, outils numériques) pour vous accompagner sur les sites suivants :

<https://eduscol.education.fr/cid150633/principes-pour-la-continuite-pedagogique.html>

<https://eduscol.education.fr/pid39543/continuite-pedagogique.html>

<http://dane.ac-reunion.fr/continuite-pedagogique/>

<https://www.index-education.com/fr/article-1430-enseignants-assurer-la-continuite-pedagogique.php?page-continuite>

<https://vimeopro.com/indexeducation/pronote-pour-les-professeurs>

<https://tele7.index-education.com/telechargement/pn/v2019.0/pdf/Guide-Espace-Professeurs-PRONOTE-FR-2019.pdf>

<http://infometice.ac-reunion.fr/wordpress/>

<https://pedagogie.ac-reunion.fr/>

Concernant **Pronote**, ne **pas** y déposer de **fichiers volumineux**. Merci de passer par un **cloud/drive** en transmettant aux élèves seulement des liens de partage (ne nécessite pas de communiquer des données personnelles) dans le cahier de texte ou par messagerie pédagogique ou d'utiliser la plateforme **Pydio** (Métice) pour le stockage et le partage de fichiers.

Veillez à utiliser des **formats de fichiers exploitables** par les élèves sur leur ordinateur POP (PDF, Libre Office, jpg, mp4...)

Le DDF a mis en place un **Drive** (<https://drive.google.com/open?id=1O8qYTVS3PTCjbUwTJC8p-hlV8vCku-72>) où sont partagés des documents concernant la continuité pédagogique.

Un **forum de discussion « Continuité pédagogique »** est actif dans Pronote (Papillon). Il est ouvert à tous les enseignants, la vie scolaire et la direction. Très utile, il permet aux participants de s'échanger conseils et astuces notamment sur les outils numériques (Pronote, Classe virtuelle...)

Si vous avez un **problème d'ordre informatique**, merci d'envoyer un mail à notre cellule informatique exclusivement sur la boîte informatique.hinglo@gmail.com. Nos techniciens informatiques vous répondront dans les meilleurs délais. Dans votre mail précisez votre numéro téléphonique cela pourra faciliter la communication d'une réponse rapide par nos informaticiens.

Un blog a été développé par notre cellule informatique à destination des enseignants du lycée. Ce blog présente des tutoriels vidéo sur les principaux outils numériques de la continuité pédagogique (Pronote, Métice, Ma Classe à la Maison...) et permet d'échanger des questions/réponses sur les problèmes techniques que vous rencontrez :

**BLOG
INFORMATIQUE
ENSEIGNANT**

Lien pour accéder au blog : <https://5e7ef7e8e0178.site123.me/>
(Lien réservé aux enseignants – à ne pas communiquer aux élèves et parents qui disposeront d'un autre blog)

Autres outils de communication et de travail à distance :

Le Secrétaire Général du Rectorat **conseille** de s'appuyer sur les nombreux outils institutionnels (BLOG, ENT, CNED) afin d'assurer la continuité pédagogique dans le respect de la protection des données.

Si vous utilisiez avec vos élèves d'autres outils (blogs, réseaux sociaux...) et que cela fonctionnait bien, vous pouvez continuer pour ne pas casser une dynamique opérationnelle. Mais **attention à la protection des données personnelles**.

Conseils pour la progression et la charge de travail :

Il ne faut pas donner aux élèves plus de travail qu'à l'accoutumée.

Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement. Il convient que le travail demandé soit régulier. Il doit pouvoir être réalisé dans un temps adapté, indiqué explicitement. Le temps consacré à chaque domaine d'enseignement doit être corrélé aux horaires habituels. Les travaux proposés sont adaptés au niveau d'enseignement, aux capacités des élèves et aux conditions de travail à distance. Nous vous demandons, en cas de travail non rendu, de vous assurer que cela n'est pas dû à des problèmes indépendants de la volonté des élèves.

Pour les 2 premières semaines faire plutôt des révisions avec des exercices simples puis si le confinement se poursuit avancer dans le programme et préparer à l'examen pour les élèves concernés. Les professeurs comme les élèves ont besoin de temps pour s'habituer au nouveau fonctionnement et maîtriser les techniques d'enseignement à distance. Il faut monter progressivement en charge de travail.

Les **professeurs principaux** sont invités à impulser des échanges à distance (**proposition d'organiser une classe virtuelle/visio par semaine**) avec leur équipe pédagogique pour coordonner les outils afin de ne pas les démultiplier, pour **réguler la charge de travail** allouée à la classe (voir dans Pronote onglet cahier de textes – charge travail), pour identifier les élèves en difficulté. Les PP feront remonter au CPE référent de leur classe le nom des élèves qui ont des soucis de connexion internet ou d'équipement informatique et le nom des élèves qui font preuve d'absentéisme ou d'un manque caractérisé de travail à distance. La vie scolaire contactera les parents de ses élèves.

Les **coordonnateurs de discipline** sont invités à organiser des réunions à distance (classe virtuelle) avec leurs collègues afin de partager des réflexions (notamment sur les ressources pédagogiques disciplinaire à recommander) et réguler la mise en œuvre de la continuité pédagogique.

Dispositif SOS AP : les élèves qui ont des difficultés à comprendre certains cours/exercices dans les matières générales (français, histoire-géo, philosophie, langues vivantes, mathématiques, sciences ...) et en techno STMG peuvent solliciter, pour les aider, nos assistants pédagogiques par mail : assistants.peda@gmail.com

Ma classe à la Maison :

Ce dispositif en ligne de Cned Académie numérique vous permet d'accéder à des cours en ligne à la maison grâce à un ensemble de ressources conformes aux programmes.

Activités en ligne, séances de cours, entraînements, exercices, ressources en langues vivantes... Ces contenus 100% gratuits sont accessibles quand vous le souhaitez.

Les élèves et les professeurs s'inscrivent (créer un compte) sur la plateforme:

<https://lycee.cned.fr/login/index.php>

Les classes et niveaux proposés sont :

- Seconde générale et technologique, première générale, terminales générales (L, S, ES)
- Première et terminale STMG
- Seconde, première et terminale de Bac pro (enseignement général)

Il est demandé aux professeurs des disciplines concernées d'indiquer chaque semaine aux élèves les chapitres les plus intéressants à travailler sur cette plateforme.

En STI2D, le CNED n'a pas encore développé de cours en ligne. Les professeurs concernés transmettent leurs cours aux élèves via les outils de communication et de travail à distance.

Classe virtuelle :

Les professeurs peuvent animer leur cours à distance via une application de classe virtuelle. Ces classes virtuelles se déroulent **pendant les horaires de cours usuels** à l'emploi du temps de la classe. **Le professeur informe (généralement via le cahier de texte Pronote ou par messagerie) ses élèves de la programmation d'une classe virtuelle** et leur transmet un **lien internet de participation**. Les élèves doivent coller/activer ce lien dans leur **navigateur web** au **jour et à l'heure indiqué** par le professeur. Ils pourront suivre (vidéo et audio) et participer à distance au cours animé par le professeur.

Matériel nécessaire pour le professeur : ordinateur avec connexion internet, caméra (webcam), microphone et Haut-parleur ou casque audio.

Matériel nécessaire pour l'élève : ordinateur avec connexion internet, microphone et Haut-parleur ou casque audio. Cela fonctionne également avec un Smartphone.

Le navigateur web à utiliser pour les ordinateurs sous Windows est Chrome (Google). Pour les ordinateurs POP2 sous Linux/Ibuntu, utilisez le navigateur Firefox (Mozilla). Pour les smartphones, ne pas installer l'application mobile, lancer depuis le navigateur web, Chrome de préférence ou Safari pour les Iphones (si chrome ne fonctionne pas).

Guides d'accompagnement : <http://dane.ac-reunion.fr/continue-pedagogique/les-outils/cned/>

Pour des raisons de **respect de la vie privée, ne pas activer le partage vidéo** des participants dans les paramètres de la session. Les élèves ne pourront donc pas activer leur caméra (webcam). Les élèves pourront voir et entendre le professeur. En revanche, le professeur ne pourra pas voir les élèves et les élèves ne pourront pas se voir entre eux. Cela évite aussi qu'ils se fassent des grimaces ou des gestes déplacés via leur caméra. Ils

pourront bien-sûr échanger avec vous et entre eux en audio via leur micro et Haut-parleur (ou casque audio).

L'application classe virtuelle dispose d'une fonctionnalité **Tchat** qu'il convient également de **désactiver**. En effet les élèves peuvent s'envoyer pendant la séance des messages Tchat (dont des insultes) entre eux sans que le professeur puisse les voir.

En revanche, les fonctionnalités sondage, partage de fichiers, d'écran et de tableau blanc sont très intéressantes et peuvent être utilisées à volonté.

Si un participant intrus ou problématique perturbe votre classe virtuelle vous avez la possibilité de le retirer de la session.

Il y a parfois le problème de connexion « impossible car déjà connecté ». dans ce cas essayer de redémarrer votre ordinateur.

Il n'est pas obligatoire ni nécessaire d'organiser une classe virtuelle à chacun de vos cours. D'ailleurs pour des raisons de santé, le temps devant écran surtout chez les adolescents doit être régulé. Dans ce cadre, la fréquence et la durée des classes virtuelles doivent être réfléchies et optimisées.

Les classes virtuelles sont une occasion de maintenir un contact « vivant » et synchrone avec vos élèves et entre vos élèves. Elles doivent servir en priorité à animer des séances dont l'activité ou le contenu ne peuvent pas être transmis de façon asynchrone (cahier de texte, messagerie). En enseignement professionnel, où il y a parfois à l'edt des séances de 4h (voir plus) par jour, on peut ouvrir une classe virtuelle (30 min à 1h) en début de séance pour un petit apport de contenu et transmettre un travail à faire. En fin de séance on peut rouvrir une classe virtuelle (30 min) pour voir le travail réalisé et faire une synthèse.

Lorsque vous effectuez une classe virtuelle ou une visio-conférence (Skype, Zoom..) pendant un de vos cours à l'emploi du temps, merci de bien vouloir compléter **l'appel sur Pronote**. Cette procédure, demandée par M. le Recteur, a essentiellement vocation à s'assurer que les élèves ne décrochent pas. Ainsi cela aidera la vie scolaire à identifier les élèves absents en ligne, à prendre contact avec leurs parents afin de vérifier que l'absence n'est pas liée à un problème non imputable à l'élève (problème d'équipement, d'internet, maladie, ...). Pour aider les CPE, des assistants d'éducation seront mobilisés en renfort (télétravail, permanence à tour de rôle au lycée).

Pour répondre à la demande de plusieurs collègues, nous avons fait modifier le paramétrage de Pronote, afin de vous permettre de faire l'appel à j+2 : pour un cours le lundi, vous avez jusqu'au mercredi inclus pour faire l'appel. Cette modification se limite au temps du confinement.

Pour les collègues qui ne font pas ou peu de communication synchrone (classe virtuelle, visio-conférence, Skype, Zoom...), merci de signaler, 1 à 2 fois par semaine, au CPE

réfèrent, par un papillon Pronote, les élèves « muets » et qui ne vous rendent aucun travail.

Un tableau de suivi sera établi pour chaque classe et permettra de recenser les problèmes de continuité pédagogique (déconnexion numérique, décrochage..) et les dispositions mises en œuvre (prêt d'ordinateur portable, supports papier..)

Parents ne disposant pas des capacités permettant à leurs enfants de suivre l'enseignement à distance par voie numérique.

Il est essentiel que tous les élèves bénéficient de la continuité pédagogique. Les familles qui ne peuvent proposer à leurs enfants des outils numériques permettant d'assurer une continuité pédagogique à distance **doivent se faire connaître dès que possible** auprès du lycée (0262 711 900 ou continuitepeda.lyceehinglo@gmail.com).

La vie scolaire en lien avec les professeurs et les familles recense ces cas. Dès que la liste des élèves concernés sera établie, elle sera communiquée aux équipes pédagogiques.

Pour certaines situations particulières (déconnexion numérique totale, en priorité pour les classes à examen) lorsque cela est possible (disponibilité de matériel) et sur décision de la Direction, un prêt de matériel numérique (ordinateur portable) pourra être accordé par le lycée. Cela fera l'objet d'un bon de mise à disposition et la famille concernée devra souscrire une assurance couvrant la dégradation, la perte ou le vol du matériel prêté.

« A ce jour, le lycée a mis à disposition 15 ordinateurs portables »

Les documents pédagogiques (cours, exercices) seront disponibles sur support papier au profit des seuls élèves dépourvus de solution numérique. Si l'envoi par voie postale n'est pas possible, les familles seront invitées à venir les récupérer au lycée sous des conditions très réglementées :

A ce stade, le déplacement exceptionnel d'un parent au lycée pour retirer un matériel numérique ou des documents de nature pédagogique sous format papier est assimilé à un déplacement « pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité ». Les responsables légaux des enfants devront alors respecter strictement les gestes barrière et seront dans l'obligation de disposer d'un **document attestant de la nécessité éducative de se déplacer remis par le Proviseur** lors du premier déplacement ainsi que de l'attestation de déplacement dérogatoire datée et signée téléchargée sur internet ou rédigée sur papier libre.

Les déplacements autorisés à ce titre sont limités à un seul déplacement par semaine, réalisé par un seul membre de la famille ou responsable légal de l'élève. La remise des documents s'effectuera dans le strict respect des gestes barrière.

Le planning de remise des supports pédagogiques au format papier sera le suivant :

- Les mardis matin (8h30-11h30) : pour les classes de terminale générale et technologique
- Les mercredis matin (8h30-11h30) : Pour les classes de CAP et BAC PRO
- Les jeudis matin (8h30-11h30) : Pour les classes de première générale et technologique
- Les vendredis matin (8h30-11h30) : Pour les classes de seconde générale et technologique

Les professeurs transmettront par mail (impressionpapier.lyceehinglo@gmail.com) au moins 24 h en amont les supports pédagogiques et instructions de travail à imprimer/photocopier en précisant les élèves concernés.

« A ce jour 64 élèves sont concernés par une remise de leurs supports pédagogiques au format papier »

Liste des élèves concernés consultable(lecture seule) via le lien [impressionpapier](#)

8. Parcoursup

Le calendrier des opérations Parcoursup reste inchangé. Les élèves de terminale devaient **confirmer leurs vœux** et **finaliser leur dossier** (projet de formation motivé, activités et centre d'intérêt) **avant le 2 avril** (23h59-heure de Paris). Merci aux professeurs principaux de les accompagner (à distance).

Pour chaque formation post-bac en lycée d'accueil, le **classement des dossiers** par la commission d'examen des vœux doit être remonté dans Parcoursup **avant le 11 mai**.

La demande de bourses/logement (saisie du dossier social étudiant DSE) est à effectuer **en ligne avant le 15 mai**.

Liens :

- <https://www.etudiant.gouv.fr/cid111606/constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse.html>
- <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

NB : Les élèves se créent d'abord un compte sur Parcoursup, avant de faire leur DSE. Leurs infos seront ainsi récupérées sur MesServices.etudiant.gouv.fr

Les élèves ne doivent pas s'y prendre à la dernière minute car il y a des justificatifs (avis fiscaux, certificats de scolarité...) à prévoir et à joindre.

A partir du 19 mai

Début de la **phase d'admission principale**.

- les élèves consultent dans leur dossier Parcoursup les réponses des formations
- À partir du 19 mai, les élèves reçoivent les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si *) au fur et à mesure et en continu.

- les élèves répondent obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans leur dossier.
- 17 juillet fin de la phase d'admission principale

A **partir du 22 juin**, la **phase d'admission complémentaire** sera ouverte jusqu'au 13 septembre.

Consultez la [foire aux questions « Parcousup »](#).

Des [ressources pour l'accompagnement](#) des élèves de terminale sont également disponibles sur Eduscol.

9. Examens et CCF

Compte tenu de la situation sanitaire, des **aménagements des épreuves des examens nationaux** ont été décidés.

Le **principe général** : l'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sont validées à partir des notes du **livret scolaire**, à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue.

Des groupes de travail Proviseurs/Inspecteurs vont se rencontrer afin d'harmoniser les pratiques concernant l'évaluation en général et les épreuves anticipées de français en particulier.

- Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives.

La note de contrôle continu retenue pour les épreuves terminales sera attribuée, dans chaque discipline concernée, sur la base de la moyenne des moyennes trimestrielles, qui sont validées en conseil de classe. Elle fera l'objet d'une appréciation et, le cas échéant, d'une harmonisation par le jury de l'examen. S'il n'est pas possible d'attribuer à l'élève une moyenne pour le 3e trimestre, alors la moyenne annuelle du livret sera calculée sur la base des moyennes trimestrielles existantes (1er et 2e trimestres).

Ce jury étudiera les livrets scolaires pour, le cas échéant, valoriser un engagement, les progrès des élèves, garantir l'équité entre les candidats, et vérifier, c'est un point important, **l'assiduité des candidats..**

Prise en compte du travail et de l'assiduité pendant le confinement

L'assiduité est appréciée de manière globale depuis le début et jusqu'au terme de l'année. Le conseil de classe émet une appréciation validée par le chef d'établissement et inscrite sur le livret scolaire. Pour ce qui est de la période de confinement, l'assiduité pourra s'apprécier par la régularité de remise des devoirs donnés et le soin donné à ceux-ci, sans que cela puisse pénaliser les élèves n'ayant pas accès aux ressources informatiques et numériques.

Donc pas question pour les élèves de relâcher l'effort pendant le confinement et après à la reprise : il en va de l'obtention de leur diplôme et au-delà de la réussite de la poursuite de leurs études.

Les évaluations du troisième trimestre : Sous réserve que les conditions et délais de réouverture le permettent, les professeurs organiseront des évaluations au troisième trimestre, comme ils le font habituellement, sur les compétences et connaissances acquises par leurs élèves à cette date et compte tenu bien sûr de la période du confinement. La nature de ces évaluations (par exemple les évaluations de LV en terminale) sera la plus proche possible de celle des épreuves des examens.

Afin de ne pas créer d'inégalité de traitement entre les candidats, les évaluations passées pendant la période de confinement, si elles permettent à l'élève de se positionner par rapport à ses apprentissages, ne seront en revanche pas prises en compte dans la moyenne inscrite dans le livret et donc ne compteront pas dans les notes attribuées au titre de l'examen.

Les évaluations sommatives faites lors du confinement ne peuvent être prises en compte pour des raisons juridiques du principe d'équité. Les évaluations certificatives vont se baser sur le contrôle continu. Mais il est possible, pendant le confinement, de pratiquer des évaluations formatives avec des notes indicatives qui pourront être saisies dans Pronote avec un coefficient 0.

• **Les épreuves de français pour les élèves de première générale et technologique :**

Les épreuves écrites sont annulées. La note de cette épreuve sera calculée sur la base de la moyenne des moyennes trimestrielles obtenues au cours de l'année scolaire en français et inscrites dans le livret scolaire. Les épreuves orales sont maintenues dans les conditions initialement prévues, avec un nombre de textes à présenter moins important : le candidat présentera au minimum une liste de 15 textes en voie générale et 12 textes en voie technologique, validée par le professeur, pendant un oral d'une durée de 20 minutes qui se déroulera la semaine du 26 juin au 4 juillet 2020.

La note prise en compte pour l'épreuve écrite de français sera la note globale du livret (sans distinction entre les évaluations écrites et orales) obtenue par la moyenne des moyennes trimestrielles du français. Cette moyenne remplace la note d'épreuve écrite de français pour les candidats au baccalauréat général, technologique ou professionnel inscrits à la session 2021 de l'examen et scolarisés en classe de première pendant l'année scolaire 2019/2020.

Pour l'épreuve orale, les candidats recevront une convocation, et seront interrogés par un jury composé selon le format prévu de l'épreuve.

- **E3C**-S'agissant de l'histoire géographique, des langues vivantes et des mathématiques dans la voie technologique, les élèves sont déjà évalués dans le cadre de la première session (en 1ère) et de la troisième session (Terminale) des E3C. Les épreuves de la 2ème session sont donc neutralisées : la note du bac dans ces matières correspondra à la moyenne des notes obtenues aux E3C1 et aux E3C3.

S'agissant de la **spécialité abandonnée** en fin de 1ère, la note retenue sera la moyenne des moyennes trimestrielles inscrite dans le livret

S'agissant de l'**enseignement scientifique**, la note retenue également la moyenne des moyennes trimestrielles inscrites dans le livret.

En fonction des dates de réouverture des établissements, les notes obtenues au cours du troisième trimestre seront prises en compte, avec bienveillance. En tout état de cause, les évaluations effectuées au troisième trimestre après la période de confinement correspondront à des notions travaillées en cours par les élèves.

- **Les options** : La réglementation concernant le baccalauréat prévoit que les candidats peuvent choisir deux options facultatives. Seuls les points excédant 10, obtenus à l'évaluation concernant ces options, sont retenus pour la moyenne de l'examen. Concernant la première option, ces points sont multipliés par 2. Pour le latin ou le grec ces points sont multipliés par 3. Cette réglementation demeure en vigueur. La seule différence pour les candidats de la session 2020 tient au fait que les épreuves habituellement organisées sont remplacées par la moyenne des moyennes trimestrielles figurant dans le livret scolaire.
- **Les épreuves de rattrapage** : Les élèves qui auraient une moyenne au moins égale à 8 et inférieure à 10 pourront passer les oraux de rattrapage dans les conditions ordinaires : possibilité de choisir deux matières (tant sur les disciplines évaluées lors des épreuves anticipées que sur les disciplines de la classe de terminale) à présenter à l'oral entre le 8 et le 10 juillet. Des consignes seront données par note de service aux interrogateurs pour que les élèves ne soient interrogés que sur ce qui a été effectivement traité en classe avant la fermeture des établissements et, le cas échéant, après leur réouverture.
- **En Bac Pro**, les épreuves terminales sont annulées. Les notes déjà acquises lors des CCF ou sous épreuves de CFF sont conservées. Si aucune épreuve n'a été organisée pour un CCF, l'évaluation est remplacée par les notes qui apparaissent dans le livret scolaire.
- **En CAP/BEP**, les épreuves terminales sont annulées. En l'absence d'évaluation en CCF, les notes des unités à évaluer seront obtenues à partir de celles du livret (que ce soit en enseignement général ou professionnel).

- **En BTS**, les épreuves terminales sont annulées. Tous les candidats qui ont un livret scolaire sont concernés par la session de juin. Les candidats seront évalués en juin sur la base des résultats portés sur leur livret scolaire (moyennes des notes obtenues durant l'année scolaire 2019-2020 dans les disciplines concernées, à l'exception des notes attribuées pendant le confinement) et, pour les candidats issus des établissements de formation habilités, les notes obtenues lors des contrôles en cours de formation (CCF) passés en dehors de la période de confinement sanitaire.

En fonction des dates de réouverture des établissements, les notes obtenues au cours du troisième trimestre seront prises en compte avec bienveillance. Les professeurs organiseront des évaluations sur les compétences et connaissances acquises par leurs étudiants à cette date et compte tenu bien sûr de la période du confinement.

Les **CCF** qui n'ont pu être effectuées pendant le confinement sont remplacées par les moyennes des notes inscrites dans le livret pour les disciplines concernées. En cas de CCF effectué en partie en dehors du confinement, le candidat sera évalué sur la moyenne des notes obtenues aux situations d'évaluation complétée par les moyennes des notes inscrites dans le livret pour les disciplines concernées.

Tous les candidats ayant un livret scolaire ou de formation doivent préalablement justifier d'une **assiduité scolaire** ou sur leur lieu de formation pendant l'année scolaire 2019-2020. Faute de quoi, le jury pourra décider qu'ils ne passent pas l'examen en juin et passent les épreuves ponctuelles de l'examen en septembre.

En savoir plus sur la FAQ du ministère:

<https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

Publications des notes et copies E3C (1^{ère} évaluation)

Les élèves de première générale et de premières technologiques peuvent prendre connaissance de leurs notes et des appréciations portées sur leurs copies en se connectant au [portail candidat CYCLADES](#). (avec leurs identifiants cyclades)

10. Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et stages en entreprise

Les PFMP sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Les PFMP planifiées normalement en mai-juin pour la voie professionnelle (CAP, BAC PRO) sont annulées (sous réserve de confirmation officielle). Les élèves concernés devront suivre les cours selon l'organisation qui vous sera communiquée à l'issue des vacances de Mai.

Pour les élèves en première année de CAP et en première ou deuxième année de baccalauréat professionnel, le report des semaines qui n'auront pas été effectuées sera envisagé soit à la fin de l'année scolaire présente (si la situation sanitaire le permet), soit l'année suivante.

Pour des élèves en 2ème année de CAP ou en terminale professionnelle (c'est-à-dire dans l'année d'obtention de leur diplôme) dont le report du stage (PFMP) n'est pas possible, à titre exceptionnel et dérogatoire, les PFMP sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les modalités d'évaluations des élèves seront précisées dès que possible.

Les élèves, dont la PFMP est actuellement suspendue (1^{ère} bac pro, 2^{ème} année de CAP), ne sont pas en vacances. Ils bénéficient de la continuité pédagogique et doivent travailler à la maison les cours et exercices transmis par leurs professeurs.

Une fiche récapitulative des périodes de formation en milieu professionnel est présente dans le livret scolaire. Elle indique l'évaluation qui en a été faite par les professeurs en termes d'acquis des compétences attendues.

En cas de non réalisation de la totalité des semaines de PFMP initialement prévue, il faudra avoir réalisé :

- a minima 5 semaines sur l'ensemble de la scolarité pour l'obtention du CAP en 2ans ;

- a minima 3 semaines sur l'ensemble de la scolarité pour l'obtention du CAP en un an ;

- a minima 8 semaines sur l'ensemble de la scolarité pour l'obtention de la mention complémentaire ;

- a minima 6 à 8 semaines (soit, selon les spécialités, la moitié de la durée totale pour l'obtention du brevet des métiers d'art) ;

- a minima 10 semaines sur l'ensemble de la scolarité pour l'obtention du baccalauréat professionnel.

- En BTS, une fiche récapitulative des périodes de stage est présente dans le livret scolaire. Elle indique l'évaluation qui en a été faite par les professeurs en termes d'acquis des compétences attendues pour le BTS. Il sera tenu compte de la non réalisation de la totalité des semaines de stage initialement prévue pour l'obtention du diplôme.

11. Voyages et sorties scolaires

Toutes les sorties, voyages et mobilités scolaires sont suspendus jusqu'à nouvel ordre

12. Préparation rentrée scolaire août 2020

Les coordonnateurs de discipline sont invités à faire remonter leur **liste de livres/manuels** à notre documentaliste Mme Bellanger : Cdi.Lyc-J.Hinglo@ac-reunion.fr

Pour les disciplines souhaitant une version numérique, merci de vous rapprocher de notre responsable informatique M. Doval : Jean-Louis.Doval@ac-reunion.fr